

AVIS PUBLIC

1er novembre 2019

PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Village de St-Isidore a l'intention de modifier son plan municipal, en agrandissant une affectation résidentielle (R) à même une affectation institutionnelle (INS) et son arrêté de zonage, en créant une zone RC (résidentielle uni, bi et multifamiliale et maisons-mobiles ou mini-maisons) à même une zone INS (institutionnelle). Le terrain concerné porte le numéro d'identification (NID) 20892535 et est situé au 3950 boulevard des Fondateurs, St-Isidore, Nouveau-Brunswick. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement de bâtiments de logements en bande, construits en plusieurs phases.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 26 novembre à 19h30 à la salle du Conseil municipal de St-Isidore, située au 3906 boulevard des Fondateurs.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 3906 boulevard des Fondateurs, St-Isidore NB E8M 1C2, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 21 novembre à 16h30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de St-Isidore, de 8h30 à 16h du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.



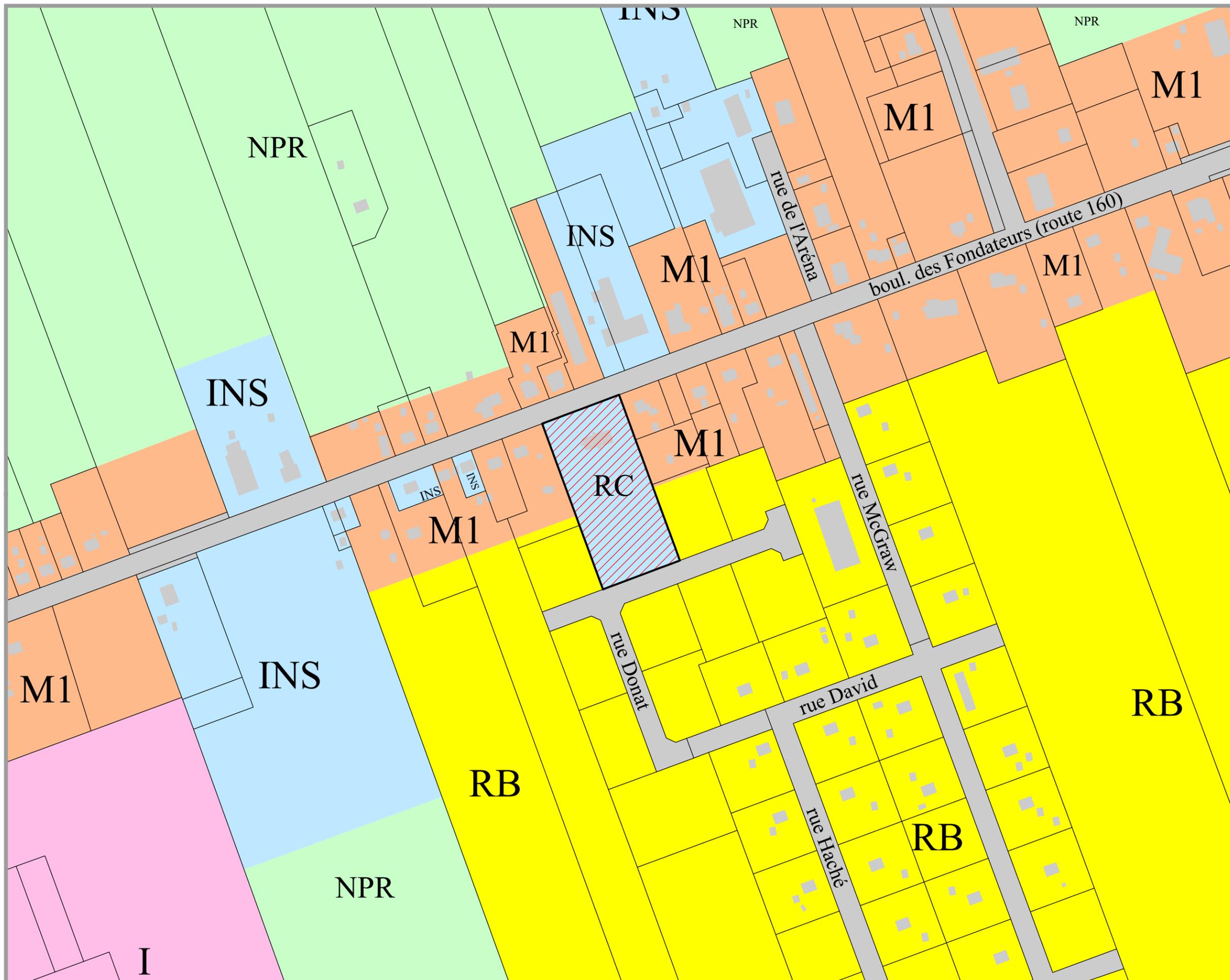
Village de St-Isidore
3906, boulevard des Fondateurs
St-Isidore NB E8M 1C2
Courriel : info@saintisidore.ca
Téléphone : (506) 358-6005
Télécopieur : (506) 358-6010



Légende

Zones

-  Habitation uni. et bifamiliale (RB)
-  Mixte centrale (M1)
-  Institutionnelle (INS)
-  Industrielle (I)
-  Naturelle, de protection et récréative (NPR)
-  Zone modifiée INS vers RC



1 centimètre = 35 mètres



Commission de
services régionaux
Péninsule acadienne

Préparé par :
Richard Servant, analyste en géomatique
Approuvé par :
Charles-Éric Landry, urbaniste
Préparé le : 30 septembre 2019